



OMACI

OFFICE MALAGASY DU CINEMA

Porte 6, Immeuble Ex-Somacodis Analakely

Mail omaci.contact@gmail.com

**DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNAGE DE FILMS SUR LE TERRITOIRE DE
LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR**

Article premier: Tout projet de tournage de film sur le territoire de la République de Madagascar est soumis à l'autorisation de tournage délivrée par l'OMACI après réception et prise de connaissance du dossier, moyennant d'un droit de tournage qui est versé au profit du même Office. (Suivant l'Article 41 du Décret 2015-352 du 10 Mars 2015)

Nom de la Société : _____

Adresse: _____ pays : _____

Tél: _____ email: _____

Représenté par (responsable de la Production) : _____

Qualification : _

CIN° - Passeport N° : _____ délivré le: _____

Titre du Film : _____

Type de Projet : *Documentaire – fiction – spot publicitaire* minutage : _____

Moyen de diffusion : _____ date probable de diffusion : _____ / _____ / _____

Date d'arrivée du : _____ date de retour : _____

Date de tournage du : _____ / _____ / au _____ / _____ / 2015

Lieu exact du tournage : __

Nombre des membres de l'équipe : _____ expatriés _____ nationaux

Article 2: Tout tournage doit être accompagné obligatoirement par un représentant de l'OMACI et l'indemnité frais de déplacement, per diem, hébergement de ce représentant est à la charge de la maison de production à qui on a octroyé l'autorisation de tournage ;

Article 3 : Le producteur s'engage officiellement par la présente à remettre auprès de l'Office Malagasy du Cinéma, un exemplaire original du film intitulé ;

Article 4 : Le droit de traitement des dossiers est fixé à la somme forfaitaire de l'équivalent de **3 000\$** américain payable en monnaie locale au cours du jour pour tout projet d'initiative étrangère, à **100 000Ar** pour tout projet d'initiative locale, à **20 000Ar** pour tout tournage de vidéoclips et à **5000Ar** pour tout tournage de produits publicitaires sur le territoire de la République de Madagascar.

Pour les catégories de films documentaires, le droit de traitement de dossier est ventilé comme suit :

Animalier	3500 \$ USD
Culturel et patrimonial	4500 \$ USD + 500 \$ USD par site géré par le MCA
Artisanal	4500 \$ USD
Scientifique	3500 \$ USD
Environnemental	4500 \$ USD
Politique	4500 \$ USD

Le Responsable de la Production